

Démocratie sanitaire en Vallée de Seine :

- Tenir compte de la perception des pollutions par les riverains
- Développer l'implication des populations riveraines dans l'étude de zone

27 mars 2012

Céline LEGOUT

Cellule interrégionale d'épidémiologie Ile-de-France Champagne Ardenne

Pour le comité technique restreint (Ars, DRIEE, S3PI)



1- Pourquoi un projet de « démocratie sanitaire » en Vallée de Seine ?

Contexte et objectifs



National

- L'implication des riverains est positive pour la qualité des investigations, nécessaire pour une réduction efficace des risques, et répond à une évolution de la gouvernance des risques.
- La mesure de l'impact des pollutions sur la santé nécessite de développer de nouvelles approches épidémiologiques (santé perçue).

régional

- PRSE2 / Fiche 1 - Développer la démocratie sanitaire dans le champ de la santé environnementale :

Faciliter la participation active des riverains, associations et élus au processus décisionnel autour [...] de sources d'expositions environnementales

- « identifier et interviewer les personnes clés et groupes sociaux sur les nuisances et leur santé telles qu'ils les perçoivent [...], leurs attentes et leur capacité à s'investir »
- S'assurer de la bonne compréhension des populations autour des actions qui démarrent

Local

- Un diagnostic partagé, pour vérifier la compatibilité entre environnement et usages, et préparer des recommandations aux décideurs.
- ➔ Compléter le diagnostic par la **perception des riverains sur l'environnement industriel qui les entoure** (volet « pollution et santé perçues »)
- ➔ Veiller à l'**appropriation de la démarche de l'étude de zone** par les personnes concernées (volet « implication des riverains »)



2- A quoi ressemblera le projet de « démocratie sanitaire » en Vallée de Seine ?

Etude envisagée

Volet « pollutions et santé perçues »

Caractériser la perception des riverains sur les pollutions et nuisances

- Qu'est-ce que je perçois comme pollutions ou nuisances (odeurs...) ?
- Qu'est-ce qui porte atteinte à ma santé et qualité de vie ? Quel est l'impact sur ma santé ?
- Comment je m'en protège ?
- Qu'est-ce que j'attends des pouvoirs publics ?

Ces indicateurs sont-ils plus dégradés dans les zones multi-exposées ?

- Etude de zone : Cartographie des pollutions et expositions

OPTION

Mesurer l'état de santé général, déclaré par les riverains

8 dimensions pouvant être regroupées

- Santé physique
- Santé psychique / bien être
- Santé générale perçue

L'état de santé déclaré est-il influencé par la



perception des pollutions et nuisances?

En vallée de Seine la santé générale est-elle plus dégradée qu'ailleurs ?

OPTION

Comparer avec l'état de santé d'une population de référence



Volet « implication des riverains »

Informé / faire réagir / écouter / rendre compte

- Présenter, à chaque étape clé, les résultats de l'étude de zone dans des lieux proches des riverains et selon des modalités participatives
- Mettre en place un tableau de bord des questions posées par les riverains et des réponses du COPIL. Tenir un cahier de doléances.
- Réaliser un journal de l'étude de zone (1 à 2 par an)
- Déclinaison spécifique pour les élus ? Les associations ?



3. Matériel et méthode du projet « démocratie sanitaire »



Pollution et santé perçues

- Deux territoires pressentis :
 - Limay Porcheville-Mantes la Jolie – mantes la Ville (80 000 hab)
 - Les Mureaux (33 000 hab)
- Exploitation des registres de plaintes / vécu asso
- Adaptation des questionnaires standardisés, tests auprès de personnes clés
- Echantillonnage population d'étude
- Enquête par questionnaire (passation face à face, téléphone ou auto-administré ?)
- Analyse des résultats
- Restitution des résultats

Implication des riverains

- Recensement des lieux d'information et des personnes relais
- Organisation de réunions publiques (posters / débat)
-  Mobilisation des élus, associations mais aussi des Bureaux d'étude



4. Calendrier et pilotage du projet



- Mise en place d'un comité technique restreint (Cire, ARS, DRIEE, S3PI, 1 représentant élu et asso des secteurs, 1 représentant bureau d'études. Appui méthodologique DSE-InVS
- Financement (ARS – DRIEE) : 2012 = acquis. 2013 à prévoir
- Finalisation du cahier des charges : 15 avril
- Mise en concurrence : mai – juin
- Sélection du prestataire : été 2012
- Etude : sept 2012 – dec 2013. Suivi par comité technique restreint et présentation des avancées au COPIL.



Conclusions : une démarche positive

- **Pour les riverains** : exprimer leurs inquiétudes et attentes vis-à-vis des pollutions et des nuisances subies. Participer au processus visant à réduire leurs risques
- **Pour le comité de pilotage** : pointer des situations de nuisances non détectables par les outils de l'étude de zone. Tenir compte du vécu des populations lors des recommandations aux différents acteurs sur la zone
- **Pour les BE** : pallier les insuffisances des registres de plaintes
- **Pour les associations et les élus** : disposer d'une perception collective des risques liés à l'environnement industriel.
- **Pour l'ARS et la Driee** : préfigurer leur action sur les points noirs environnementaux
- **Pour la Cire / InVS** : développer des approches épidémiologiques novatrices.